



Des frais de succession réclamés à plusieurs reprises ?

Par fct, le **05/01/2015** à **11:30**

bonjour, je suis en instance de divorce.

Mon épouse a bénéficié d'un héritage suite au décès de son père il y a 10 ans (80ke).

Aujourd'hui, pour la liquidation de la communauté (régime de communauté réduite aux acquêts), elle ne veut pas récupérer cette part en indiquant que nous avons profité tous les 2 ainsi que les enfants. Toutefois, dans son entourage, certains affirment que si elle ne récupérerait cette somme, des frais pourraient lui être réclamés.